

• 2006-2007 : DROITS ET CULTURES : JURIDICISATION DE LA CULTURE ET ACCULTURATION DU DROIT

Dans les sociétés démocratiques contemporaines un des points de rencontre du droit et des cultures résulte de l'important et singulier phénomène d'immigration vers les États les plus économiquement avancés, plus particulièrement ceux de l'Amérique du Nord et d'Europe occidentale. L'ampleur du phénomène depuis la seconde moitié du XX^e siècle a entraîné l'évolution *pluriculturelle* de ces sociétés et le développement du cosmopolitisme. Toutefois, parallèlement, la montée des revendications culturelles identitaires qui se manifestait déjà au plan international se transpose désormais au sein d'une même société, possédant par ailleurs sa propre identité culturelle et une tradition juridique, généralement forte, qui affirme les droits et libertés fondamentales de ses citoyens.

Nous nous proposons d'étudier, cette année, un aspect particulier des rapports du droit avec le culturel : celui de la revendication culturelle au plan du droit positif dans une société démocratique et cosmopolite.

Comment le droit gère-t-il la différence culturelle ? Quelles sont les limites de l'acceptation puis de l'intégration de la différence culturelle en droit ? Jusqu'où accommoder les particularités culturelles et religieuses dans l'espace public ? Comment concilier l'affirmation identitaire de la société d'accueil avec la diversité culturelle ?

Telles seront quelques-unes des questions qui seront débattues sous plusieurs angles différents dans une perspective *interdisciplinaire* faisant appel à la philosophie, au droit, à la politique, à la sociologie ou à la littérature.